



Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Offices des personnes âgées et des personnes handicapées
Division Enfants, adolescents et adultes

Rathausgasse 1
Case postale
3000 Berne 8
+41 31 633 42 83 (tél.)
+41 31 633 40 19 (fax)
info.alba@be.ch
www.be.ch/dssi

Notre référence:
Bureau des mesures de pédagogie spécialisée
+41 31 636 43 84
info.logopaedie.alba@be.ch
info.sonderpaedagogik.alba@be.ch

« Situation extraordinaire » : mesures de la Confédération et du canton

Mesdames, Messieurs,

Le 16 mars 2020, au cours d'une séance extraordinaire, le Conseil fédéral a renforcé les mesures de protection de la population. Il qualifie la situation en Suisse de « situation extraordinaire » au sens de la loi sur les épidémies. Le canton de Berne soutient pleinement ces mesures décidées par le gouvernement fédéral pour toute la Suisse et les met en œuvre de façon systématique.

Pour l'instant, la mesure pédago-thérapeutique autorisée ne peut donc intervenir qu'en l'absence de contact direct. Il convient d'étudier si elle peut être proposée par téléphone ou via des outils informatiques et, si cela s'avère impossible, d'y renoncer.

Les mesures et thérapies destinées à préserver la santé (motif médical, psychiatrique ou psychosocial) ne sont pas concernées par ces restrictions liées au contact direct. Afin de clarifier leur organisation, nous vous prions de prendre contact avec le bureau des mesures de pédagogie spécialisée (+41 31 636 43 84 ou info.logopaedie.alba@be.ch / info.sonderpaedagogik.alba@be.ch).

Nous vous informons d'ores et déjà que si une mesure doit être interrompue en raison de la situation actuelle, nous en tiendrons compte lors de l'examen d'une éventuelle demande de prolongation de celle-ci.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Office des personnes âgées
et des personnes handicapées
Bureau des mesures de pédagogie spécialisée